



## DON pour renovation énergétique et cumul d'aides

---

Par cocolicot75

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un logement dans un immeuble accompagné par la Soreqa pour sa rénovation énergétique. Malgré l'aide de la Soreqa, le restant à charge est conséquent.

si j'ai bien lu, la loi de finance du 14 Février 2025 permet, sous conditions, de faire une donation exonérée de taxes, pour des travaux de rénovation énergétique d'un bien immobilier.

Les conditions sont, entre autre que:

-les travaux soient éligibles à Ma Prim Rénov

-qu'elle ne se cumule pas avec d'autres aides comme Ma Prim Rénov, ou crédit d'impôts et autres.

Ma question 1:

Cette exonération de taxes sur un don, est-elle valable pour payer les travaux énergétique du bâtiment, où est-ce uniquement pour les travaux de l'appartement en lui-même?

Ma question 2:

-Si la Soreqa finance une partie des travaux du bâtiment, un parent peut-il me faire un don pour financer le reste à charge? Ou y-a t'il incompatibilité/cumul, considérant que l'aide de la Soreqa annule cet exonération?

Du coup, si la Soreqa, dans son accompagnement, débloque des aides Ma prim Rénov, n'y a t'il pas cumul?

Merci pour vos réponses

---

Par yapasdequoi

Bonjour,

Consultez directement l'ANAH. Les règles changent si souvent qu'il faut se renseigner à la source.